

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 78/679 du 15/11/77
Portant intégration et nomination des
Messieurs NKODIA Jean-Baptiste et KANWE
Jacques dans les cadres de la catégorie
A hiérarchie I des services Administra-
tifs et Financiers-SAF (Administration
Générale).

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ISAS:

- Vu l'acte fondamental du 5.4.77;
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
Vu le décret 62.426 du 29.12.62 fixant statut des cadres de la catégorie A des SAF;
Vu le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime de desrémunérations des fonctionnaires;
Vu le décret 62/195 du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
Vu le décret 62/197/FP du 5/7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et révocation des fonctionnaires des cadres A1;
Vu le décret 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
Vu le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires;
Vu le décret 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
Vu l'acte n°001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;
Vu le décret 77/165 du 5.4.1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu les lettres n°115/DAAF/SAP du 18/8/1978 et 1101/DAAF/SAP du 14.8.1978 du Directeur des Affaires Administratives et Financières du Secrétariat Général à l'Economie Rurale, transmettant les dossiers de candidatures constitués par les intéressés;
Vu le protocole d'accord signé le 5.8.78 entre la RPC et l'URSS;
Vu l'ordonnance n°35/77 du 28.7.77 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu le décret n° 74-229 du 10.6.74 portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés des Grandes Ecoles et Institut d'Enseignement Supérieur de Commerce;

.../...

DECRETE :

ARTICLE 1er:- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 et 74-229 des 19.12.62 et 10.6.74 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés, Messieurs NKODIA Jean-Baptiste né le 13.4.1951 à Tintilé et KANWE Jacques, né le 20.4.1950 à Yabat (Gamboma) titulaires du Diplôme d'Ingénieur Economiste Spécialité "Spécialité " Economie et Organisation de l'Industrie Forestière et des Eaux et Forêts obtenu à l'Académie Forestière Technique Kirov de Léninegrad (URSS), sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - (Administration Générale) et nommés au Grade d'Administrateur 2° selon Stagiaire indice 890.

ARTICLE 2:- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3:- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Deuxième Vice Président
du Comité Militaire du Parti
Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la
Justice Garde des Sceaux,

BRAZZAVILLE, le 15 NOVEMBRE 1978

~~- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA -~~

Le Ministre des Finances,

~~- Alphonse MOUSSOU-POUATI -~~

- Henri L O P E S :

AMPLIATIONS:

- JORPC. 1
- SGFPT, DFP. 3
- DFP, BST. 1
- D.F. 3
- D.C.F. 1
- MINI. E.R. 1
- S.G.E.R. 1
- INTERESSES 2
- DOSSIERS 2
- SGCM/BC 2